

2 *Méthodologie*

2.1 *Sujets*

Tous les participants de notre étude étaient des apprenants adultes de FLS de niveau débutant, étudiant le français langue seconde de façon intensive (15-30 heures/semaine), soit à l'École de Langue et de Culture québécoise de l'UQAC (l'Université du Québec à Chicoutimi) (N=14), soit à l'École de langues De la Cité Inc. (N=11), toutes les deux situées dans la ville de Saguenay, Québec. Vingt-cinq (25) sujets au total, ont participé à notre étude, soit dix-huit (18) hommes et sept (7) femmes. Les sujets étaient âgés entre 18 et 43 ans. La moyenne d'âge pour l'ensemble du groupe était de 28 ans, et pris séparément de 28,1 ans pour les hommes et 27,7 pour les femmes. Au départ, trente-deux (32) sujets avaient accepté de participer à notre étude, mais nous avons dû les exclure de nos analyses statistiques, puisqu'ils possédaient des habiletés langagières supérieures aux autres sujets. Suite à un examen minutieux des données personnelles, nous avons classé les sujets dans l'un ou l'autre des deux (2) sous-groupes linguistiques suivants : les « Unilingues anglophones » (N=16) et les « Chinois » (N=9). Cependant, les deux sous-groupes ayant performé de façon comparable à tous les tests, tâches et épreuves, (tous les tests-*t*, $p > 0,05$), nous les avons considérés comme étant un groupe homogène.

2.2 Mesures

Voici la liste des mesures qui ont servi à évaluer chacune des cinq (5) variables. Dans la section qui suit, chacune des mesures sera décrite et les critères de correction adoptés seront donnés.

2.2.1 Mesures de vocabulaire en L2

Le niveau de vocabulaire en L2 a été évalué à partir du résultat au Test écrit de vocabulaire français (*VocFr*).

2.2.2 Mesures de genre

2.2.2.1 Sensibilité aux stimuli (SS): le nombre d'éléments réussis au premier essai, lors de la tâche d'apprentissage du genre.

2.2.2.2 Facilité d'apprentissage (FA): le nombre d'essais nécessaires à l'apprentissage du genre des noms lors de la tâche d'apprentissage du genre (Maximum = 9).

2.2.2.3 Capacité à inférer (CI): le nombre d'éléments réussis lors de la phase de généralisation de genre.

2.2.3 Mesures de MP

2.2.3.1 *Efficacité de la MP (mesure réceptive)*: résultats à l'épreuve de *NWRec*, soit le nombre de bonnes réponses à l'épreuve de discernement entre des paires de listes de pseudo-mots français à une syllabe.

2.2.3.2 *Efficacité de MP (mesure productive)* : résultat à l'épreuve de *NWRep*, soit le nombre de syllabes reproduites correctement.

2.3 Matériel et appareillage

2.3.1 Niveau de vocabulaire en L2

Au préalable, en vue de nous assurer du fait que les sujets étaient réellement tous des apprenants de FLS de niveau débutant, nous avons administré un test écrit de vocabulaire français (élaboré par Meara & Buxton, 1987), ci-après nommé *VocFr*. Il était composé de deux (2) listes, chacune comportant quarante (40) mots français et vingt (20) pseudo-mots français, donc ayant un total de soixante (60) items chacune. À côté de chaque item se trouvait un « O », pour oui et un « N », pour non, suivis d'un cercle vide. Les étudiants devaient cocher le « O » s'ils connaissaient le mot et savaient ce qu'il voulait dire et le « N » s'ils ne le connaissaient pas ou ne savaient pas ce qu'il voulait dire. Ceci a été expliqué en français à tous les sujets et clarifié en anglais pour ceux qui l'exigeaient. Le nombre de bonnes réponses a été calculé pour chacune des deux (2) listes de soixante (60)

items, c'est-à-dire le nombre de mots pour lesquels le « O » avait été coché (bonnes réponses) moins le nombre de pseudo-mots pour lesquels le « O » avait été coché (fausses-alarms ou erreurs). On obtenait ainsi un pourcentage pour chaque liste, lesquels on additionnait ensemble, ce qui nous donnait une note globale sur 200. Selon les explications de Meara, les sujets obtenant une note globale inférieure à 100 auraient un niveau de vocabulaire très restreint et auraient beaucoup de difficulté à suivre un cours pour les non-débutants et les sujets obtenant une note globale entre 100 et 139 auraient de sérieuses lacunes au niveau de leurs connaissances lexicales et auraient avantage à y remédier avant d'entreprendre un cours élaboré pour des non-débutants. Une note entre 140 et 179 impliquerait une assez bonne maîtrise du vocabulaire de base en français avec seulement quelques lacunes et une note entre 180 et 200 voudrait dire une très bonne connaissance du lexique français et serait un laissez-passer direct au cours suivant. Le test se trouve en Annexe C.

2.3.2 Sensibilité aux stimuli

Pour mesurer cette variable, nous avons fait appel à une liste de dix (10) noms communs inanimés et peu fréquents accompagnés du déterminant « un » ou « une ». La liste a été présentée oralement et les sujets n'avaient jamais accès à la forme écrite des mots. La liste a été qualifiée de liste phonologique, puisque les sujets pouvaient inférer le genre des noms énoncés lors de la phase d'inférence à partir de leur terminaison phonétique. Les mots qui constituent la liste phonologique ont été sélectionnés de la façon

suivante : à l'aide de la base de données « Lexique3 » (New, 2006), nous avons effectué une recherche des terminaisons phonologiques les moins fréquentes en français, et avons retenus les dix (10) terminaisons les moins fréquentes. Par la suite, pour chaque terminaison peu fréquente, nous avons choisi trois (3) noms communs peu fréquemment entendus à l'oral (selon un corpus de films) : un nom commun pour les phases *Sensibilité aux stimuli* et *Facilité d'apprentissage du genre* et les deux autres noms communs pour la phase *Capacité d'Inférence*. Nous nous sommes limitée à des noms communs inanimés, possédant le même genre évidemment, et ayant entre une (1) et trois (3) syllabes. De plus, nous nous sommes assurée d'inclure des mots qui n'étaient ni apparentés à l'anglais, ni des mots étrangers. Nous avons essayé d'inclure des mots qui n'étaient pas d'un niveau de langue trop familier, ni populaire et avons évité les régionalismes et les archaïsmes. La liste phonologique se trouve à l'annexe D.

L'indice de fréquence de tous les noms communs sélectionnés est inférieur à 10 / 1 000 000 mots. Il y avait autant de noms féminins que de noms masculins et il est à noter que si les noms apparaissent en ordre de terminaison phonétique en annexe, ils ont été lus de façon à ce que le premier mot entendu lors des phases de *Sensibilité aux stimuli* et de *Facilité d'apprentissage* ne possédait pas la même terminaison que le premier mot entendu lors de la phase mesurant la *Capacité d'inférence*.

Les sujets exécutaient la tâche en classe, mais devaient compléter leur liste de façon individuelle. Le chercheur les informait qu'ils devaient apprendre dix (10) noms communs français peu fréquents, sans faire mention du genre. Premièrement, ils devaient apprendre les noms, accompagnés d'un article indéfini (soit *un* ou *une*), qui composaient la liste phonologique. Les mots leur avaient été présentés de façon auditive à l'aide d'un magnétophone et étaient prononcés par une personne dont la langue maternelle (L1) était le français. Suite à l'écoute des énoncés, le chercheur distribuait une feuille aux sujets, sur laquelle ils y trouvaient une liste de numéros allant de un (1) jusqu'à dix (10), chacun suivis des deux articles indéfinis *un* et *une*. Le chercheur demandait aux sujets d'écouter les mêmes noms, mais cette fois-ci, sans les articles indéfinis et d'encercler l'article qui indiquait le genre du nom. Ils procédaient à l'écoute des noms communs seulement et tentaient d'encercler l'article préalablement entendu. Le chercheur ramassait les feuilles et indiquait le nombre d'erreurs dans la grille au bas de leur feuille, sans toutefois révéler aux sujets quels items avaient été manqués. Cette première étape constituait la tâche *Sensibilité aux stimuli*.

2.3.3 Facilité d'apprentissage

La liste qui a servi à l'évaluation de la variable *Sensibilité aux stimuli* a été utilisée pour évaluer la *Facilité d'apprentissage* des sujets, sauf qu'elle a été utilisée autant de fois nécessaires à l'apprentissage du genre des mots. Lors de cette tâche, les sujets procédaient à une deuxième écoute des déterminants et noms, ainsi qu'à l'écoute des noms sans les

déterminants. Le chercheur leur redistribuait leur feuille numérotée avec le choix de déterminants et les individus tentaient encore une fois d'encercler le déterminant approprié. Le chercheur indiquait le nombre d'erreurs comme auparavant. Ce processus d'écoute et de correction a été répété jusqu'à ce que tous les sujets aient identifié tous les articles indéfinis correctement, pour un maximum de 9 fois.

2.3.4 Capacité à inférer

Une liste constituée de vingt (20) noms communs inanimés a été utilisée pour mesurer cette variable. Les mots qui constituent notre liste ont été sélectionnés de la façon décrite plus haut et elle se trouve à l'annexe E.

Pour ce qui est de la tâche en soi, les sujets écoutaient vingt (20) nouveaux noms qui composaient la liste phonologique et devaient deviner (ou inférer) le genre de chaque nom et encercler l'article indéfini (*un* ou *une*) approprié.

Précisons que les tâches pour mesurer la *Sensibilité aux stimuli*, la *Facilité d'apprentissage* et la *Capacité à inférer* ont été exécutées avec une liste de mots avec laquelle il leur était possible d'inférer le genre des noms à partir d'indices phonologiques (liste phonologique).

2.3.5 Efficacité de la MP

Nous avons choisi d'administrer deux (2) épreuves de MP solidement documentées (French, 2006; French & O'Brien, 2008; Gathercole & Baddeley, 1993; Gathercole, Willis, Emslie & Baddeley, 1992; O'Brien et al., 2006; Thorn & Gathercole, 1999): 1) une épreuve qui mesure l'habileté à répéter des pseudo-mots à l'oral (*NWRep*) et 2) une épreuve qui mesure l'habileté à discerner parmi deux listes de pseudo-mots (*NWRec*). Des études antérieures nous suggèrent que la dimension articulatoire de l'épreuve de *NWRep* pourrait peut-être expliquer en partie pourquoi on obtient des corrélations positives et significatives avec des mesures de connaissances lexicales. Le fait d'utiliser deux (2) mesures de MP (l'une productive et l'autre réceptive) nous permet d'examiner les contributions respectives de la dimension articulatoire et de la dimension réceptive aux tâches d'apprentissage et de généralisation de genre.

2.3.5.1 *NWRep*

La première épreuve tirée de Poncelet (2002) (Annexe F), consistait à répéter trente-six (36) pseudo-mots français un à un, en commençant par une série de pseudo-mots à deux (2) syllabes, et augmentant progressivement à une série de pseudo-mots à huit (8) syllabes. L'épreuve était divisée en 2 parties : la première était constituée de pseudo-mots dans lesquels chaque syllabe avait la structure CV; dans la deuxième, les syllabes avaient la structure CCV. De plus, la longueur maximale des pseudo-mots dans la deuxième liste

était de six (6) syllabes, étant donné leur plus grande complexité. Tous les pseudo-mots avaient une faible cote quant à leur ressemblance à des mots réels. Le total des pseudo-mots à énoncer s'élevait à trente-six (36), le nombre de syllabes à prononcer à cent soixante-cinq (165), et la durée de l'épreuve était d'environ 2 minutes.

Quant à l'administration de l'épreuve de *NWRep* proprement dite, le chercheur avisait les sujets qu'ils allaient entendre des drôles de mots inventés et qu'ils devaient les répéter du mieux qu'ils le pouvaient. Les pseudo-mots leur étaient présentés sur cassette à l'aide d'un magnétophone et des écouteurs (les mots avaient été lus et enregistrés au préalable, par une personne dont la langue maternelle était le français). Il y avait une pause de 3 s entre chaque item et les sujets devaient répéter les pseudo-mots dans un microphone au fur et à mesure qu'ils les entendaient. Les réponses ont été enregistrées sur cassette audio et jugées par le chercheur, conformément à la procédure préconisée par Thorn et Gathercole (1999). Ainsi, un point était accordé pour chaque syllabe prononcée correctement. Toute mauvaise prononciation d'un phonème était jugée erronée et ne se voyait accorder aucun point. Le total des syllabes simples à prononcer s'élevait à cent cinq (105) et à soixante (60) pour les syllabes complexes, pour un grand total de cent soixante-cinq (165) syllabes.

2.3.5.2 *NWRec*

La deuxième épreuve, basée sur O'Brien et al. (2006) (Annexe G), comportait des paires de listes de pseudo-mots français, tous à une seule syllabe, que les sujets devaient comparer à l'écoute. Il s'agissait pour eux d'évaluer si les pseudo-mots dans les deux (2) listes étaient présentés exactement dans le même ordre. Ici, la progression se faisait au niveau du nombre de mots à retenir (en plus de leur position), en commençant par des paires de listes de cinq (5) pseudo-mots et allant jusqu'à des paires de listes de sept (7) pseudo-mots. Il y avait huit (8) paires de listes à cinq (5) pseudo-mots, huit (8) paires à six (6) pseudo-mots et huit (8) paires à sept (7) pseudo-mots, pour un total de vingt-quatre (24) comparaisons. Les listes étaient composées de pseudo-mots à une syllabe ayant la structure C-V-C ou CC-V-C, ont été construites de manière à ce que les voyelles soient toutes différentes à l'intérieur de chaque type de liste (à 5, 6 ou 7 pseudo-mots) et à ce que les consonnes varient le plus possible au niveau de leur réalisation phonologique. Quatre (4) des huit (8) listes à l'intérieur de chaque type de liste étaient dans un ordre dit « identique » et les quatre (4) autres étaient dans un ordre « différent ». Dans un ordre différent, deux pseudo-mots de la liste ont été transposés, à l'exception des premiers et des derniers pseudo-mots. L'emplacement de la paire d'items transposés variait d'un type de liste à l'autre de même que d'un sujet à l'autre. Il y avait deux (2) versions différentes à cette épreuve et la moitié des participants retenus (N = 12) ont exécuté la version I, tandis que l'autre moitié des participants retenus (N= 13) ont exécuté la version II.

Il est à noter que nous avons opté d'utiliser des pseudo-mots français plutôt que des mots français peu fréquents, pour éviter que les sujets aient rencontré l'un de ces mots dans leur quotidien, et donc qu'ils aient eu recours à leur mémoire à long terme pour améliorer le rappel durant l'expérience.

Ainsi donc, à l'épreuve de *NWRec*, les pseudo-mots leur avaient été présentés de façon auditive à l'aide d'un magnétophone et d'écouteurs. Il y avait un délai d'environ 750 ms entre chaque item ainsi qu'une pause de 1.5 s entre la première et la deuxième liste. Lorsque le dernier mot de la deuxième liste avait été prononcé, les sujets devaient dire « pareilles » ou « différentes » selon qu'ils croyaient les deux listes présentées dans le même ordre ou dans un ordre différent. Les réponses des sujets ont été transcrites manuellement et le nombre de bonnes réponses a été compté. Au tout début de l'épreuve, il y avait quatre (4) paires de listes d'entraînement chacune composée de quatre (4) pseudo-mots, afin que les sujets se familiarisent avec la tâche qui leur avait été demandée. Ils ont entendu deux (2) exemples de paires de listes présentées dans le même ordre et deux (2) exemples de paires de listes présentées dans un ordre différent. À la moindre erreur, ils devaient refaire l'exercice d'entraînement, et ce jusqu'à ce qu'ils aient réussis à donner quatre (4) bonnes réponses.

2.4 Procédure

Lors de notre première visite en classe, les sujets devaient lire et signer un formulaire de consentement (Annexe A) de même que compléter un questionnaire écrit sur les langues additionnelles connues (L1, L3, L4...) et leurs données personnelles (Annexe B), et ce en vue de déterminer si des tendances pouvaient être observées dans des sous-groupes d'apprenants. De plus, c'est à ce moment-là qu'ils ont complété le test écrit de vocabulaire français (Meara & Buxton, 1987) afin de nous assurer de l'uniformité du groupe au niveau de leur connaissance du lexique de la langue cible. Le professeur était présent à cette étape-ci de l'évaluation et c'était à lui de fixer les rencontres individuelles environ deux (2) semaines plus tard, puisque nous administrions les tâches d'apprentissage et de généralisation de genre la semaine suivante.

C'est donc la semaine suivante que les sujets ont effectué les tâches d'apprentissage et de généralisation de genre en classe avec le chercheur et en l'absence du professeur. Les deux (2) tâches duraient environ une (1) heure.

C'est lors de notre rencontre individuelle d'une durée de quarante-cinq (45) minutes dans un local de leur école que les sujets ont complété l'épreuve de *NWR_{ep}* ainsi que l'épreuve de *NWR_{ec}*. Seuls le chercheur et l'élève étaient dans le local. Les rencontres se sont déroulées en l'espace de quatre (4) jours pour les élèves de l'École de langue De La Cité et en onze (11) jours pour les élèves de l'École de langue et de culture québécoise de

l'UQAC, dû à des rendez-vous reportés. Les élèves de l'École de langue De La Cité ont été soumis aux tâches et épreuves trois (3) mois après les élèves de l'École de langue et de culture québécoise de l'UQAC, et ce, pour qu'ils aient reçu approximativement le même nombre d'heures d'instruction, soit cent vingt (120) heures d'instruction en français. Bien entendu, nous alternions l'ordre de ces deux (2) tests d'un sujet à l'autre.